

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde**

M
S
no de résolution
ou annotation

Province de Québec

Municipalité de St-Herménégilde

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil municipal de St-Herménégilde, tenue à l'hôtel de ville 776, rue principale, le 23 août 2010, à 19h30, présidée par la Maire Lucie Tremblay, à laquelle assistaient les conseillers :

Mme Sylvie Viau	M.	Mario St-Pierre
M. Jean-Claude Daoust	M.	Jean-Claude Charest
M. Réal Crête	M.	Ronald Massey

Et la secrétaire-trésorière Nathalie Isabelle.

2010-08-23-01: AVIS DE CONVOCATION SIGNIFIÉ

Un avis de convocation de cette session a été signifié par écrit, tel que requis par le code municipal.

2010-08-23-02: OUVERTURE SOUMISSIONS – POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE 3 BORNES SÈCHES D'INCENDIE

ATTENDU QU'un appel d'offres pour « FOURNITURE ET INSTALLATION DE 3 BORNES SÈCHES D'INCENDIE », a été envoyé selon les exigences de l'article 935 du code municipal ;

ATTENDU QUE la seule soumission reçue est trouvée conforme ;

ATTENDU QUE la plus basse soumission a été déposée par Bourgelas Irrigation au montant de 32 733.75\$ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et résolu à l'unanimité ;

QUE la Municipalité accorde le contrat, tel que décrit dans le cahier de charges en date du 3 août 2010, pour « FOURNITURE ET INSTALLATION DE 3 BORNES SÈCHES D'INCENDIE », à Bourgelas Irrigation, le plus bas soumissionnaire conforme au montant total de 32 733.75\$ taxes incluses ;

QUE la municipalité d'East Hereford assumera la moitié de la Borne 1 (1169 chemin du Rang 9) soit un montant de 4 797.19\$ taxes incluses ;

QU'étant donné que le montant budgété est de 15 000\$, le conseil décrète un emprunt au fonds de roulement d'un montant de 11 699.06\$ afin de payer cette dépense, remboursable en 2011.

Adopté.

2010-08-23-03 : RECONSTRUCTION DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE – DÉCOMPTE

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde

M
S
no de résolution
ou annotation

PROGRESSIF NO 4 (FINAL)

ATTENDU le décompte progressif no 4 réalisé par Teknika-HBA pour la reconstruction du réservoir d'eau potable ;

ATTENDU QUE Teknika-HBA recommande le paiement décrit dans le décompte no 4 en date du 16 juillet 2010 ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et Résolu à l'unanimité;

QUE la municipalité de St-Herménégilde approuve la demande de paiement no 4 (FINAL) au montant de 16 420.90\$ taxes incluses à l'entrepreneur Germain Lapalme & Fils inc.

Adopté.

2010-08-23-04: LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust propose la levée de l'assemblée à 20h08.

Adopté.

Secrétaire-trésorière

Maire

Je, Lucie Tremblay, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.